



**MAIRIE de VELAUX**

**PUBLICATION DU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS**

Je soussigné, Jean-Pierre MAGGI, Maire de la commune de Velaux, certifie que le recueil des actes administratifs du **1er trimestre 2020** est déposé en Mairie à compter de ce jour.

Cependant, en raison de la crise sanitaire Covid 19 et de la période de confinement, l'ordonnance n° 2020-391 du 01/04/20 prévoit à titre dérogatoire que la publication des actes puisse être assurée sous la seule forme électronique sur le site internet de la collectivité.

Ainsi, le recueil des actes administratifs est mis en ligne ce jour pour consultation par le public sur le site « [www.velaux.fr](http://www.velaux.fr) ».

Fait à Velaux, le **24 AVR. 2020**

Le Maire,  
Jean-Pierre MAGGI

